
États financiers du Comité paralympique canadien

31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des revenus et des dépenses	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Comité paralympique canadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Comité paralympique canadien (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 21 août 2019

Comité paralympique canadien

État de la situation financière


au 31 mars 2019

		2019	2018
	Notes	\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	5 486 996	1 870 959
Débiteurs	4	537 215	3 044 801
Montant dû de la Fondation paralympique canadienne	14	97 896	200 036
Frais payés d'avance		579 497	44 984
		6 701 604	5 160 780
Immobilisations corporelles	5	162 353	156 427
Immobilisations incorporelles	6	199 897	135 443
		7 063 854	5 452 650
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		1 067 378	2 331 840
Tranche à court terme des revenus reportés		2 168 842	1 089 933
		3 236 220	3 421 773
Revenus reportés		1 636 250	325 770
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	8	362 250	291 870
Incitatif à la location	10	46 880	53 577
		5 281 600	4 092 990
Engagement	11		
Actif net			
Non affecté		1 782 254	1 359 660
		7 063 854	5 452 650

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur

Comité paralympique canadien
État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Revenus			
Apports gouvernementaux	9	4 584 407	5 825 051
Commandites		2 661 782	5 191 425
Subventions – Fondation paralympique canadienne		1 050 000	800 000
Intérêts		64 550	33 851
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	8	180 605	125 811
Apports en nature		266 496	2 718 459
Autres		45 975	137 846
		8 853 815	14 832 443
Dépenses			
Services corporatifs		1 611 928	1 519 462
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		180 605	125 811
Communications et marque		1 293 279	3 644 096
Groupe de travail d'organismes détenteurs de droits		215 979	213 280
Jeux		1 071 620	3 015 126
Haute performance		2 863 030	2 264 081
Partenariat		928 284	1 378 097
Valeur utilisée des apports en nature		266 496	2 718 459
		8 431 221	14 878 412
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses		422 594	(45 969)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Comité paralympique canadien
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019			2018
	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	—	1 359 660	1 359 660	1 405 629
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	422 594	422 594	(45 969)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	180 605	(180 605)	—	—
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	250 985	(250 985)	—	—
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	(250 985)	250 985	—	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	(180 605)	180 605	—	—
Solde à la fin	—	1 782 254	1 782 254	1 359 660

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Comité paralympique canadien

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2019

		2019	2018
	Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses		422 594	(45 969)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles		53 407	45 703
Amortissement des immobilisations incorporelles		127 198	80 108
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles		(180 605)	(125 811)
		422 594	(45 969)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	13	3 200 140	(179 683)
		3 622 734	(225 652)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(59 333)	(24 557)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(191 652)	(139 801)
		(250 985)	(164 358)
Activités de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	8	250 985	164 358
Diminution de l'incitatif à la location	10	(6 697)	(6 697)
		244 288	157 661
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 616 037	(232 349)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		1 870 959	2 103 308
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		5 486 996	1 870 959

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Objectif de l'organisme

Le Comité paralympique canadien (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 1^{er} avril 1982 comme un organisme sans but lucratif, et a poursuivi ses activités sous la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 25 juillet 2014. L'Organisme est enregistré comme association canadienne de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est par conséquent exonéré d'impôts sur les bénéfices. L'Organisme est reconnu par le Comité international paralympique et a la responsabilité de toutes les facettes du rôle du Canada dans le mouvement paralympique, y compris les Jeux d'été et d'hiver.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

L'Organisme constate initialement les actifs financiers et les passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont évalués à leur juste valeur. Les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées à l'état des revenus et des dépenses.

Juste valeur

La juste valeur des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable compte tenu de leur brève échéance. La direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers.

Apports de marchandises et en services

L'Organisme comptabilise la valeur des apports de marchandises et en services lorsque la juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsque les marchandises et les services auraient dû être acquis par l'Organisme.

L'Organisme reçoit des apports en nature de divers partenaires. Les apports en nature sont comptabilisés aux revenus et aux dépenses lorsqu'utilisés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises et les immobilisations incorporelles développées à l'interne sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	55 %
Développement du site Web	55 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la durée du bail.

2. Méthodes comptables (suite)*Dépréciation d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie éventuelle et que sa valeur comptable excède sa juste valeur. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

Constatation des revenus

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsque reçus ou à recevoir, si l'encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés sont reportés et constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés ou les dépenses connexes sont engagées.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles amortissables sont reportés et amortis en fonction de la durée de vie utile de l'immobilisation afférente.

Les commandites pour des ententes pluriannuelles sont reportées et constatées comme revenus sur une base linéaire selon les termes des ententes.

Incitatif à la location

L'incitatif à la location est initialement comptabilisé au coût et amorti sur la durée de la location.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus d'activités et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Des hypothèses sont utilisées pour l'estimation de la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles et le montant des charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2018
	\$	\$
Encaisse	5 482 862	1 866 872
Certificats de placement garanti	4 134	4 087
	5 486 996	1 870 959

Le taux d'intérêt effectif des certificats de placement garanti est de 1,95 % (1,15 % en 2018). Étant donné la nature de ces placements, l'Organisme est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

Comité paralympique canadien

Notes complémentaires

31 mars 2019

4. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Sport Canada	—	61 497
TVH à recevoir	110 550	330 419
Commandites et autres débiteurs	426 665	2 652 885
	537 215	3 044 801

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	190 505	122 814	67 691	80 373
Équipement informatique	248 597	195 633	52 964	28 178
Améliorations locatives	61 775	20 077	41 698	47 876
	500 877	338 524	162 353	156 427

6. Immobilisations incorporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Développement du site Web	822 721	622 824	199 897	135 443

7. Marge de crédit

L'Organisme a une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % (taux préférentiel majoré de 1,00 % en 2018) et une carte de crédit corporative avec une limite de 175 000 \$, garantie par un contrat de sûreté générale et renouvelable annuellement. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2019 (inutilisée en 2018) et 69 470 \$ étaient utilisés sur la carte de crédit corporative (101 483 \$ en 2018).

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles représentent la tranche non amortie des apports reçus et utilisés pour l'acquisition ou le développement des immobilisations corporelles ou incorporelles. Les variations du solde des apports reportés lors des exercices terminés les 31 mars sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	291 870	253 323
Apports reçus	250 985	164 358
Apports constatés comme revenus	(180 605)	(125 811)
Solde à la fin	362 250	291 870

9. Apports gouvernementaux

Les apports reçus du gouvernement du Canada sont soumis à des modalités spécifiques en ce qui concerne la dépense des fonds. Les registres comptables de l'Organisme sont soumis à la vérification du gouvernement du Canada pour identifier les cas, s'il y a lieu, où les montants imputés aux apports ne se conformeraient pas aux modalités de l'accord et qui, par conséquent, devraient être remboursés au gouvernement du Canada. Au cas où des redressements des exercices précédents étaient requis, ces redressements seraient comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel le gouvernement du Canada demanderait ces redressements.

Les apports gouvernementaux pour les exercices terminés les 31 mars sont composés de :

	2019	2018
	\$	\$
Sport Canada	4 312 098	5 534 767
Sport Canada – groupe de travail d'organismes détenteurs de droits	215 979	213 794
Revenus de Sport Canada	4 528 077	5 748 561
Fondation Trillium de l'Ontario	56 330	26 490
Ontario Parasport Strong	—	50 000
	4 584 407	5 825 051

Une entente de contribution existe entre l'Organisme et Sport Canada pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. L'administration générale, les coûts de gouvernance, les salaires, les frais et les avantages sociaux et les opérations/programmation sont alloués aux programmes selon la meilleure estimation de la direction basée sur les activités du projet.

9. Apports gouvernementaux (suite)

L'annexe des fonds reçus et des débours pour le programme de Sport Canada pour la période est comme suit :

	Budget approuvé par Sport Canada	Réels
	\$	\$
Fonds reçus ⁽¹⁾	5 884 500	5 884 500
Débours ⁽²⁾		
Administration	500 000	725 711
Gouvernance	103 000	107 495
Salaires du personnel	2 250 000	3 169 583
Activités de la programmation	2 996 500	3 326 310
Langues officielles	35 000	57 598
	5 884 500	7 386 697

⁽¹⁾ La réconciliation des revenus de Sport Canada

	\$
Financement approuvé reçu pour 2018-2019	5 884 500
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2018-2019	(250 985)
Moins les montants reportés au 31 mars 2019	(1 127 835)
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2017-2018	22 397
Montant reconnu comme revenus	4 528 077

⁽²⁾ La réconciliation des dépenses de Sport Canada

	\$
Débours réels pour 2018-2019	7 386 697
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2018-2019	(250 985)
Moins les montants reportés au 31 mars 2019	(1 127 835)
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2017-2018	22 397
Montant reconnu comme dépenses	6 030 274

Comité paralympique canadien

Notes complémentaires

31 mars 2019

10. Incitatif à la location

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2019 Valeur comptable nette \$	2018 Valeur comptable nette \$
Incitatif à la location	53 577	6 697	46 880	53 577

11. Engagement

L'Organisme s'est engagé à louer des locaux pour bureau, venant à échéance jusqu'en 2025. Les versements futurs au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	291 354
2021	293 958
2022	301 770
2023	301 770
2024 et suivantes	603 540
	<u>1 792 392</u>

12. Gestion du capital

L'Organisme définit son capital comme étant son actif net, qui est soumis à un contrat de sûreté générale signé en vertu d'une entente de marge de crédit. Les objectifs de la direction, quant à la gestion de son capital, sont de continuer à protéger la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités pour pouvoir continuer à réaliser sa mission et à gérer les subventions et les apports grevés d'affectations d'origine externe qui respectent les conditions pour l'utilisation des ressources financières. L'Organisme contrôle son capital en se servant de différentes mesures financières, qui incluent les flux de trésorerie et les écarts dans les prévisions et les budgets.

Les objectifs en ce qui concerne la gestion, les politiques et les procédures n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

L'Organisme a respecté les exigences en matière de capital, y compris les exigences afférentes aux restrictions externes.

13. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2019	2018
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	2 507 586	(1 485 444)
Montant dû de la Fondation paralympique canadienne	102 140	(80 446)
Frais payés d'avance	(534 513)	131 848
Créditeurs et charges à payer	(1 264 462)	1 671 606
Revenus reportés	2 389 389	(417 247)
	3 200 140	(179 683)

Comité paralympique canadien

Notes complémentaires

31 mars 2019

14. Opérations entre apparentés

La Fondation paralympique canadienne (la « Fondation ») fut établie afin d'assurer que les programmes, l'équipement et les gens soient en place pour aider à propulser plus de Canadiens ayant un handicap du terrain de jeux jusqu'au podium olympique. La Fondation recueille des fonds exclusivement pour les programmes et activités de l'Organisme. La Fondation est contrôlée par l'Organisme.

La Fondation est une fondation publique; elle est exonérée de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt.

Les états financiers de l'Organisme n'ont pas été préparés sur une base consolidée. L'état de la situation financière, l'état des revenus et des dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie de la Fondation se résument comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
État de la situation financière		
Actif		
À court terme	687 289	838 930
Passif		
À court terme	137 424	213 341
Soldes des fonds		
Non affecté – Fonds d'administration général	124 259	320 990
Affecté à l'externe – Fonds du Cercle des champions	—	36 011
Affecté à l'externe – Fonds de la Campagne d'automne	46 232	21 827
Affecté à l'externe – Fonds de la Campagne ImagiNation	379 384	246 761
	549 875	625 589
	687 299	838 930
	2019	2018
	\$	\$
État des revenus et des dépenses		
Revenus	1 211 648	1 324 466
Dépenses	237 362	178 540
Excédent des revenus sur les dépenses avant les apports à l'Organisme	974 286	1 145 926
Apports à l'Organisme	1 050 000	800 000
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses	(75 714)	345 926
	2019	2018
	\$	\$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	53 281	(119 320)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	53 281	(119 320)

14. Opérations entre apparentés (suite)

Tel que stipulé dans l'entente cadre de services entre l'Organisme et la Fondation, l'Organisme fournit le soutien à la Fondation avec les ressources humaines dont le montant peut être estimé à 312 045 \$ (275 795 \$ en 2018).

Au 31 mars 2019, l'Organisme a une somme à recevoir de 97 896 \$ (200 036 \$ en 2018). L'Organisme a reçu un apport de 1 050 000 \$ (800 000 \$ en 2018) de la Fondation au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée dans l'exercice courant.